

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 27/25-0723.04

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Le mercredi 23 juillet 2025 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.
Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.
Madame Alexandra MARTIN est désignée et accepte cette fonction.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Didier DESUMEUR, Dominique THABUIS, Alexandra MARTIN, Jessica CHAVOUTIER, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

Etaient excusés : Pascal MUCKLEY a donné pouvoir à Colette GUIGONNET ROUSTAIN.
Jean-Maurice MATHELET.

Était absent : Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 18 juillet 2025

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE DU ROC DE SALINS-FONTAINE

Madame le Maire rappelle que le contrat de fourniture et livraison des repas au groupe scolaire de Salins-Fontaine est arrivé à son terme et qu'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée a été lancée.

Le dossier de consultation a été mis en ligne le 23 juin 2025 avec une date limite de dépôt des offres fixées au 18 juillet 2025 à 12h00.

Les critères retenus pour l'attribution de ce marché sont le prix des repas 50 % et la qualité de la prestation 50 %.

La durée du marché sera d'une année à compter du 1^{er} septembre 2025, renouvelable 3 fois, soit quatre années scolaires au maximum.

L'analyse indique qu'une seule offre a été présentée avec un tarif unique de 5.05€ TTC par repas.

Le Conseil Municipal ; après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire du Groupe Scolaire du Roc à Salins-Fontaine à la SA Newrest restauration.
- **PRECISE** que le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2025, renouvelable 3 fois.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents s'y rapportant.
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de ce marché.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,
Alexandra MARTIN.